

# ASTHMATIQUES

## vous étouffez!

DE toutes les maladies respiratoires chroniques, l'asthme avec ses accès nocturnes de suffocation - est peut-être la plus pénible. Pour ceux qui en souffrent, il n'y a pas de remède, même s'ils peuvent être soulagés très vite par le Sirop des Vosges Cazé.

"J'étais asthmatique et ne pouvais plus respirer - écrit Mr Marois. Par moments, l'asthme devenait si fort que je me trouvais étouffé pendant de longues heures. Depuis que j'ai commencé à prendre le Sirop des Vosges Cazé, je me trouve admirablement soulagé et presque guéri!"

Existence de milliers d'asthmatiques, d'embryonateurs et de catarrheux. Vous pouvez, comme eux, être délivrés de votre tourment par le Sirop des Vosges Cazé. Prenez dès aujourd'hui du Sirop des Vosges Cazé et envisagez l'hiver sans crainte.

### Sirop-Vosges Cazé

Le pharmacien, 113 rue de Valenciennes, Paris

## LA PRIME AU MARIAGE

### LE STATUT DU CINÉMA

Le projet en préparation prévoit trois dispositions essentielles.

La première est l'établissement d'un registre obligatoire où devront figurer chaque fois que la production d'un film sera entreprise, les noms des commanditaires, auteurs, metteurs en scène, artistes, etc., et où seront éventuellement mentionnés les noms de ceux qui pourront faire les membres du personnel engagé pour non paiement de salaires, non exécution des engagements, etc.

La seconde interdit aux faillites et aux condamnés de droit commun de devenir producteurs, metteurs en scène ou artisans essentiels de la production cinématographique.

La troisième enfin, spécifie que le ministre de l'Éducation Nationale s'en remet au ministre des Finances du soin de faire vérifier la perception des droits dans les salles de cinéma.

Le groupe de défense du cinéma a estimé qu'il s'agissait là d'une amorce intéressante d'une organisation nationale de l'industrie cinématographique en France, mais que ces mesures pourraient être complétées utilement par :

1. Le statut de cinéma en préparation prévoit trois dispositions essentielles :

2. La première est l'établissement d'un registre obligatoire où devront figurer chaque fois que la production d'un film sera entreprise, les noms des commanditaires, auteurs, metteurs en scène, artistes, etc., et où seront éventuellement mentionnés les noms de ceux qui pourront faire les membres du personnel engagé pour non paiement de salaires, non exécution des engagements, etc.

3. La seconde interdit aux faillites et aux condamnés de droit commun de devenir producteurs, metteurs en scène ou artisans essentiels de la production cinématographique.

4. La troisième enfin, spécifie que le ministre de l'Éducation Nationale s'en remet au ministre des Finances du soin de faire vérifier la perception des droits dans les salles de cinéma.

### LA VENTE AU DÉBALLAGE

La commission du commerce de la Chambre a adopté en seconde lecture le rapport reprenant certaines dispositions antérieurement proposées et accordant aux marchands forains des droits équivalents à ceux des commerçants sédentaires.

La commission a ensuite invité le gouvernement à lui faire connaître à bref délai ses intentions quant à l'organisation de la vente au détail de commerce de détail de la chaux.

### LA DIÈTE AUTONOME SLOVAQUE A TENU HIER SA PREMIÈRE SÉANCE

Bratislava, 18. — Ce matin a eu lieu l'ouverture solennelle de la première séance de la Diète autonome slovaque. Mgr Tiso, président du Conseil Slovaque, souligna dans une allocution l'amitié et la fraternité qui régnent désormais entre les trois peuples de la Tchécoslovaquie, depuis la réalisation de l'autonomie. Après la prestation du serment des députés, la Diète a élu comme président le député Martin Škopl, secrétaire général du parti populiste.

### UN OUVRIER AGRICOLE AURAIT ÉTÉ ASSOMÉ PAR VENGEANCE PRÈS DE BOURGES

Bourges, 18. — Au cours de la nuit dernière, un ouvrier agricole, M. Aimé Tulara, 36 ans, a été trouvé mort, la crâne ouvert, dans la cour de la ferme où il travaillait, à Saint-Jean. On pense que M. Tulara a été assommé avec un bâton ou une barre de fer.

D'après les premiers résultats de l'enquête, l'ouvrier agricole aurait été victime d'une vengeance.

## AGRICULTURE

### COMMERCE

#### ANNÉE

### Chez les brasseurs du Nord de la France

#### L'Assemblée Générale de ce groupement corporatif a eu lieu hier à Lille

Le Groupement Corporatif des Brasseurs de la Région du Nord de la France (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes), a tenu le mercredi, 18 janvier 1939, à 11 h., son assemblée générale annuelle.

Cette assemblée générale eut lieu sous la présidence d'honneur de M. Robert Diani, président de l'Union Générale des Syndicats de la Brasserie Française, et de MM. François Duthoit, président du Groupement Corporatif des Brasseurs; René Motte, Paul Ledoux, Marcel Brasseur, secrétaire général, et de MM. Jean Dumortier, secrétaire général, et Jean Collignon, trésorier; Roger Masse, secrétaire général; M. Jehan Chastat, secrétaire général de l'Union Générale des Syndicats de la Brasserie Française; Mme Deffrenne, secrétaire du Groupement Corporatif des Brasseurs.

### RECEPTION A LA CHAMBRE DE COMMERCE

A 11 h., les représentants de la Brasserie furent reçus à la Chambre de Commerce de Lille, dans la magnifique salle de séances, par M. Emmanuel Descamps, vice-président, et M. Gabriel Marchet, président Thiriez, entourés de MM. Maurice Vanderhagen, Lombrez, membres de cette Compagnie, et Delattre, secrétaire général.

M. Emmanuel Descamps, au nom de la Chambre de Commerce, et M. François Duthoit, au nom du Groupement Corporatif, prirent la parole, puis il fut procédé à la distribution des récompenses aux anciens serviteurs de la Brasserie, et à la remise de médailles d'honneur et médaille de vermeil pour 40 années de présence dans le même établissement; 15 médailles de vermeil à des candidats totalisant de 30 à 35 ans de présence; 8 médailles d'argent à ceux totalisant de 25 à 27 ans de présence; 2 médailles de bronze à ceux ayant au moins 15 années de service.

### LA REUNION CORPORATIVE

Cette première partie de la réunion terminée, les membres du Groupement Corporatif se retrouvèrent dans la salle du 3<sup>e</sup> étage du Palais de la Bourse, pour l'ordre du jour de l'assemblée générale. Prirent la parole M. le Président Robert Diani; M. le président Duthoit; M. Henri Joris, vice-président; M. le secrétaire général, René Motte; M. Paul Collignon, trésorier, l'exposé de la situation financière du Groupement. Il fut ensuite procédé aux élections statutaires.

### Le palmarès

Diplôme d'honneur et médaille de vermeil. — M. Plancké Jules, 40 ans de service.

Médailles de vermeil. — MM. Huyghe François, 35 ans de service; Biard, 32 ans; Hayghe Louis, 31 ans; Lautrey Charles, 30 ans; Houplin Léopold, 30 ans; Sienbimben Felicien, 30 ans; Decouping Louis, 30 ans; Octave, 30 ans; Reynaert Pierre, 30 ans; Verdueren Alphonse, 30 ans; Devlegher Maurice, 30 ans; De Belvalet Ernest, 30 ans; Felissou Michel, 30 ans; Lefebvre Arthur, 30 ans; Cômeys Albert, 30 ans de service.

Médailles d'argent. — MM. Héro Albert, Lezier Louis, Vandaele Gustave, Crompeur Victor, Lefebvre André, Verdueren Alphonse, tous 25 ans de service.

Médailles de bronze. — MM. Vanderklynsen Louis, 23 ans de service; Grynompez Pierre, 20 ans de service; Vancoillie Jean, Rougault Auguste, Rousset

### LA REUNION CORPORATIVE

Cette première partie de la réunion terminée, les membres du Groupement Corporatif se retrouvèrent dans la salle du 3<sup>e</sup> étage du Palais de la Bourse, pour l'ordre du jour de l'assemblée générale. Prirent la parole M. le Président Robert Diani; M. le président Duthoit; M. Henri Joris, vice-président; M. le secrétaire général, René Motte; M. Paul Collignon, trésorier, l'exposé de la situation financière du Groupement. Il fut ensuite procédé aux élections statutaires.

### Le palmarès

Diplôme d'honneur et médaille de vermeil. — M. Plancké Jules, 40 ans de service.

Médailles de vermeil. — MM. Huyghe François, 35 ans de service; Biard, 32 ans; Hayghe Louis, 31 ans; Lautrey Charles, 30 ans; Houplin Léopold, 30 ans; Sienbimben Felicien, 30 ans; Decouping Louis, 30 ans; Octave, 30 ans; Reynaert Pierre, 30 ans; Verdueren Alphonse, 30 ans; Devlegher Maurice, 30 ans; De Belvalet Ernest, 30 ans; Felissou Michel, 30 ans; Lefebvre Arthur, 30 ans; Cômeys Albert, 30 ans de service.

Médailles d'argent. — MM. Héro Albert, Lezier Louis, Vandaele Gustave, Crompeur Victor, Lefebvre André, Verdueren Alphonse, tous 25 ans de service.

Médailles de bronze. — MM. Vanderklynsen Louis, 23 ans de service; Grynompez Pierre, 20 ans de service; Vancoillie Jean, Rougault Auguste, Rousset

### BOURSE DE PARIS DU 18 JANVIER 1939

VALEURS	C. préc.	C. du J.	VALEURS	C. préc.	C. du J.
PARQUET COMPTANT			EL G. du N.	376	374
3 % perp.	105	105	Thom-Hout.	145	145
3 % amort.	105	105	Nord-Est.	135	135
4 % perp.	120	120	Chem. de Fer.	125	125
4 % amort.	120	120	St-Etienne.	125	125
5 % perp.	135	135	Creusot.	125	125
5 % amort.	135	135	Levallois.	125	125
6 % perp.	150	150	Compt. Nat.	125	125
6 % amort.	150	150	Crédit Fonc.	2950	2950
7 % perp.	165	165	Crédit Ind.	150	150
7 % amort.	165	165	Penarroya.	305	305
8 % perp.	180	180	Gâta.	725	725
8 % amort.	180	180	St-Gobain.	1990	1985
9 % perp.	195	195	Canad. Pac.	207	207
9 % amort.	195	195	Wag. L.	254	254
10 % perp.	210	210	Montecatini.	115	115
10 % amort.	210	210	Créd. Ind.	150	150
11 % perp.	225	225	Norv. Azote.	2110	2130
11 % amort.	225	225			
12 % perp.	240	240			
12 % amort.	240	240			
13 % perp.	255	255			
13 % amort.	255	255			
14 % perp.	270	270			
14 % amort.	270	270			
15 % perp.	285	285			
15 % amort.	285	285			
16 % perp.	300	300			
16 % amort.	300	300			
17 % perp.	315	315			
17 % amort.	315	315			
18 % perp.	330	330			
18 % amort.	330	330			
19 % perp.	345	345			
19 % amort.	345	345			
20 % perp.	360	360			
20 % amort.	360	360			
21 % perp.	375	375			
21 % amort.	375	375			
22 % perp.	390	390			
22 % amort.	390	390			
23 % perp.	405	405			
23 % amort.	405	405			
24 % perp.	420	420			
24 % amort.	420	420			
25 % perp.	435	435			
25 % amort.	435	435			
26 % perp.	450	450			
26 % amort.	450	450			
27 % perp.	465	465			
27 % amort.	465	465			
28 % perp.	480	480			
28 % amort.	480	480			
29 % perp.	495	495			
29 % amort.	495	495			
30 % perp.	510	510			
30 % amort.	510	510			
31 % perp.	525	525			
31 % amort.	525	525			
32 % perp.	540	540			
32 % amort.	540	540			
33 % perp.	555	555			
33 % amort.	555	555			
34 % perp.	570	570			
34 % amort.	570	570			
35 % perp.	585	585			
35 % amort.	585	585			
36 % perp.	600	600			
36 % amort.	600	600			
37 % perp.	615	615			
37 % amort.	615	615			
38 % perp.	630	630			
38 % amort.	630	630			
39 % perp.	645	645			
39 % amort.	645	645			
40 % perp.	660	660			
40 % amort.	660	660			
41 % perp.	675	675			
41 % amort.	675	675			
42 % perp.	690	690			
42 % amort.	690	690			
43 % perp.	705	705			
43 % amort.	705	705			
44 % perp.	720	720			
44 % amort.	720	720			
45 % perp.	735	735			
45 % amort.	735	735			
46 % perp.	750	750			
46 % amort.	750	750			
47 % perp.	765	765			
47 % amort.	765	765			
48 % perp.	780	780			
48 % amort.	780	780			
49 % perp.	795	795			
49 % amort.	795	795			
50 % perp.	810	810			
50 % amort.	810	810			
51 % perp.	825	825			
51 % amort.	825	825			
52 % perp.	840	840			
52 % amort.	840	840			
53 % perp.	855	855			
53 % amort.	855	855			
54 % perp.	870	870			
54 % amort.	870	870			
55 % perp.	885	885			
55 % amort.	885	885			
56 % perp.	900	900			
56 % amort.	900	900			
57 % perp.	915	915			
57 % amort.	915	915			
58 % perp.	930	930			
58 % amort.	930	930			
59 % perp.	945	945			
59 % amort.	945	945			
60 % perp.	960	960			
60 % amort.	960	960			
61 % perp.	975	975			
61 % amort.	975	975			
62 % perp.	990	990			
62 % amort.	990	990			
63 % perp.	1005	1005			
63 % amort.	1005	1005			
64 % perp.	1020	1020			
64 % amort.	1020	1020			
65 % perp.	1035	1035			
65 % amort.	1035	1035			
66 % perp.	1050	1050			
66 % amort.	1050	1050			
67 % perp.	1065	1065			
67 % amort.	1065	1065			
68 % perp.	1080	1080			
68 % amort.	1080	1080			
69 % perp.	1095	1095			
69 % amort.	1095	1095			
70 % perp.	1110	1110			
70 % amort.	1110	1110			
71 % perp.	1125	1125			
71 % amort.	1125	1125			
72 % perp.	1140	1140			
72 % amort.	1140	1140			
73 % perp.	1155	1155			
73 % amort.	1155	1155			
74 % perp.	1170	1170			
74 % amort.	1170	1170			
75 % perp.	1185	1185			
75 % amort.	1185	1185			
76 % perp.	1200	1200			
76 % amort.	1200	1200			
77 % perp.	1215	1215			
77 % amort.	1215	1215			
78 % perp.	1230	1230			
78 % amort.	1230	1230			
79 % perp.	1245	1245			
79 % amort.	1245	1245			
80 % perp.	1260	1260			
80 % amort.	1260	1260			
81 % perp.	1275	1275			
81 % amort.	1275	1275			
82 % perp.	1290	1290			
82 % amort.	1290	1290			
83 % perp.	1305	1305			
83 % amort.	1305	1305			
84 % perp.	1320	1320			
84 % amort.	1320	1320			
85 % perp.	1335	1335			
85 % amort.	1335	1335			
86 % perp.	1350	1350			
86 % amort.	1350	1350			
87 % perp.	1365	1365			
87 % amort.	1365	1365			
88 % perp.	1380	1380			
88 % amort.	1380	1380			
89 % perp.	1395	1395			
89 % amort.	1395	1395			
90 % perp.	1410	1410			
90 % amort.	1410	1410			
91 % perp.	1425	1425			
91 % amort.	1425	1425			
92 % perp.	1440	1440			
92 % amort.	1440	1440			
93 % perp.	1455	1455			
93 % amort.	1455	1455			
94 % perp.	1470	1470			
94 % amort.	1470	1470			
95 % perp.	1485	1485			
95 % amort.	1485	1485			
96 % perp.	1500	1500			
96 % amort.	1500	1500			
97 % perp.	1515	1515			
97 % amort.	1515	1515			
98 % perp.	1530	1530			
98 % amort.	1530	1530			
99 % perp.	1545	1545			
99 % amort.	1545	1545			
100 % perp.	1560	1560			
100 % amort.	1560	1560			

### BOURSE DE BRUXELLES DU 18 JANVIER 1939

VALEURS	C. préc.	C. du J.	VALEURS	C. préc.	C. du J.
Comptant			Comptant		
Rég. bel. 3 %	89	89	Cockerill...	1050	1050
U. G. 10 %	20	20	Wiel. Mont.	150	150
4 % amort.	105	105	Ougrée...	1040	1040
5 % perp.	120	120	Provence...	1150	1150
5 % amort.	120	120	Sarcelles...	1000	1000
6 % perp.	135	135	Bearing...	600	600
6 % amort.	135	135	Cessales...	480	480
7 % perp.	150	150	W. G. 10 %	20	20
7 % amort.	150	150	U. G. 10 %	20	20
8 % perp.	165	165	4 % amort.	105	105
8 % amort.	165	165	5 % perp.	120	120
9 % perp.	180	180	5 % amort.	120	120
9 % amort.	180	180	6 % perp.	135	135
10 % perp.	195	195	6 % amort.	135	